

Le Conseil d'État enterre le projet de contournement routier de Beynac dans la vallée de la Dordogne

La plus haute juridiction administrative a jugé que les arguments avancés par le département, à l'origine du projet, étaient irrecevables. Les parties déjà construites devront être démolies.

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 17:34



Les parties déjà construites par le département de la Dordogne devront être démolies et le site remis en état. THIBAUD MORITZ / AFP

Le Conseil d'État a mis fin lundi à la saga judiciaire du contournement routier de Beynac-et-Cazenac, village de Dordogne classé parmi les plus beaux de France, en jugeant irrecevable le pourvoi du département, promoteur de ce projet vieux de plus de 30 ans et partiellement construit.

La plus haute juridiction administrative a jugé que les arguments avancés par le département et son président PS Germinal Peiro n'étaient pas recevables. Elle scelle ainsi la victoire de leurs opposants, des défenseurs de l'environnement et du patrimoine qui s'étaient mobilisés contre ce projet accusé de dénaturer un des plus beaux villages de France et des sites protégés.

Comme l'avait décidé l'an dernier la justice administrative, qui avait annulé un arrêté de 2018 autorisant les travaux, les parties déjà construites devront donc être démolies. La cour administrative d'appel avait estimé en décembre que le projet ne répondait pas à une «raison impérative d'intérêt public majeur» et ne pouvait pas déroger à l'interdiction de porter atteinte à des espèces protégées et à leur habitat, jugeant aussi que des travaux de voirie effectués en 2017 à Beynac rendaient la déviation «moins utile».

«Réserve de biosphère»

Ce projet de rocade de contournement de 3,2 km, pour un coût de 32 millions d'euros, devait permettre, selon ses promoteurs, de réduire la circulation routière dans un village touristique de 550 âmes, très fréquenté l'été et situé au pied d'une forteresse classée du XIIe, le long de la vallée de la Dordogne et sur l'axe Bergerac-Sarlat.

“

C'est une excellente nouvelle pour l'économie touristique du Périgord

Kléber Rossillon, châtelain local et président d'honneur de l'association Patrimoine Environnement

Pour ses détracteurs, ce projet portait notamment atteinte, dans un site classé Natura 2000 et «réserve de biosphère», à l'habitat de plus de 120 espèces - chiroptères, mammifères semi-aquatiques, reptiles ou amphibiens -, dont quelques protégées. Ils déploraient également son impact visuel sur une vallée parsemée de châteaux, qui a valu aux opposants le soutien remarqué de Stéphane Bern.

«Cet aboutissement est une victoire de la population qui, depuis 30 ans, refusait de voir la vallée de la Dordogne défigurée par la circulation routière. C'est aussi une excellente nouvelle pour l'économie touristique du Périgord», s'est réjoui Kléber Rossillon, un des principaux opposants, châtelain local et président d'honneur de l'association Patrimoine Environnement.

En décembre, Germinal Peiro estimait que la démolition ajouterait 15 millions d'euros de surcoût à un projet achevé à 60%, et porterait atteinte à l'environnement.